



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3495

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Expertise et ingénierie en matière de faune, flore et habitats pour la Métropole de Lyon - Autorisation de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché de services**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019**Délibération n° 2019-3495**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Expertise et ingénierie en matière de faune, flore et habitats pour la Métropole de Lyon - Autorisation de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché de services**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La direction des stratégies territoriales et politiques urbaines assure, au sein de la direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie, une fonction d'assistance en amont des études préalables aux projets d'aménagement urbain et anime la stratégie en matière de gestion et de valorisation des espaces naturels sensibles.

Dans ce contexte, les services de la Métropole sont amenés à intervenir dans le cadre de :

- la planification urbaine, impliquant la prise en compte de la faune, de la flore et de leurs habitats lors du choix des zones à urbaniser (AU) du plan local d'urbanisme (PLU) de la Métropole,
- la maîtrise d'ouvrage de projets impliquant des diagnostics de la faune, de la flore et des habitats, notamment dans la perspective de dossiers réglementaires (études d'impacts, d'incidences, demandes de dérogation au régime des espèces protégées),
- la mise en œuvre de mesures de suppression, de réduction ou de compensation d'impacts, pouvant impliquer la manipulation d'espèces protégées au regard de la loi,
- l'élaboration de plans de gestion et de valorisation des sites naturels et semi-naturels ainsi que la mise en œuvre de suivis pluriannuels de la faune ou de la flore y compris en milieu urbain.

Pour cela, un accord-cadre à bons de commande pour des prestations intellectuelles d'études écologiques existe à la Métropole depuis 2013. Il a permis de réaliser :

- des diagnostics et suivis de la faune, de la flore et des habitats, notamment dans la perspective de dossiers réglementaires (études d'impacts, d'incidences, demandes de dérogation au régime des espèces protégées),
- la mise en œuvre de mesures de suppression, de réduction ou de compensation d'impacts, pouvant impliquer la manipulation d'espèces protégées au regard de la loi,
- l'élaboration de plans de gestion et de valorisation des sites naturels et semi-naturels y compris en milieu urbain,
- l'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la stratégie en matière de trame verte et bleue.

Compte tenu de l'importance des besoins de prestation dans ce domaine et des saisons à respecter pour réaliser les inventaires, le choix d'un marché multi-attributaires a démontré son efficacité, permettant ainsi de répartir la charge de travail sur plusieurs prestataires.

Ce marché arrivant à échéance le 16 mars 2020, il est proposé de le renouveler au vu des besoins de la Métropole pour ce type de prestations.

Une procédure d'appel d'offres ouvert serait lancée en application des articles L 2124-1 et R 2124-1, L 2131-1 et R 2131-12, L 2124-2 et R 2124-2 du code de la commande publique pour l'attribution de l'accord-cadre afférent à l'expertise et l'ingénierie en matière de faune, flore et habitats pour la Métropole.

Le marché donnerait lieu à un marché multi-attributaires, attribué à 3 entreprises.

Cet accord-cadre multi-attributaires ferait l'objet de bons de commandes, conformément à l'article L 2125-1 du code de la commande publique.

L'accord-cadre à bons de commande serait passé pour une durée ferme de 4 ans.

L'accord-cadre comporterait, pour toute la durée ferme, un engagement de commande minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC sans engagement maximum.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution de l'accord-cadre multi-attributaires à bons de commandes de prestations de services pour une mission d'expertise et d'ingénierie en matière de faune, flore et habitats pour la Métropole, pour une durée ferme de 4 ans, pour un montant minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC, sans montant maximum.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, Monsieur le Président à poursuivre, selon le cas, soit par voie de marché négocié sans publicité, ni mise en concurrence préalables, en vertu de l'article L 2122-1 et R 2122-2 du code de la commande publique ou par voie d'un nouvel appel d'offres, en vertu des articles L 2124-1 et R 2124-1, L 2131-1 et R 2131-12, L 2124-2 et R 2124-2 du code de la commande publique, soit par voie de procédure concurrentielle avec négociation en vertu de l'article L 2124-3 et R 2124-3-6 du code susvisé.

3° - Les offres seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole.

4° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre multi-attributaires à bons de commande ayant pour objet "expertise et ingénierie en matière de faune, flore et habitats pour la Métropole" et tous les actes y afférents pour une durée ferme de 4 ans, pour un montant minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC, sans montant maximum.

5° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 011 - opération n° 0P27O7173.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.